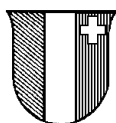


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 36, du 11 septembre 2009

Référendum facultatif:

- délai d'annonce préalable: 1^{er} octobre 2009
- délai de dépôt des signatures: 10 décembre 2009



Décret
portant octroi d'un crédit de 4.500.000 francs
pour le développement du Guichet unique neuchâtelois

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 16 février 2009,
décète:

Article premier Un crédit d'investissement de 4.500.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour le développement du Guichet unique neuchâtelois.

Art. 2 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 2 septembre 2009

Au nom du Grand Conseil:

La présidente,

M. Maire-Hefti

Les secrétaires,

O. Haussener

A. Laurent